



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Préparation au Brexit

Conditions de mise en œuvre des contrôles sanitaires et phytosanitaires import au 30/03/2019

Le Brexit

1. contexte général
2. impact du scénario de sortie sur les contrôles SPS

Les contrôles SPS à mettre en œuvre en cas de No Deal

1. les 11 sites de contrôle (point d'entrée SIVEP)
2. les contrôles SPS

Le plan d'action du MAA

1. recrutement: point d'étape et décret « nationalité »
2. armement des points d'entrée au 30/03/2019
3. adaptation du dispositif à la réalité de terrain

Mission conduite par Alénium consultants et PWC

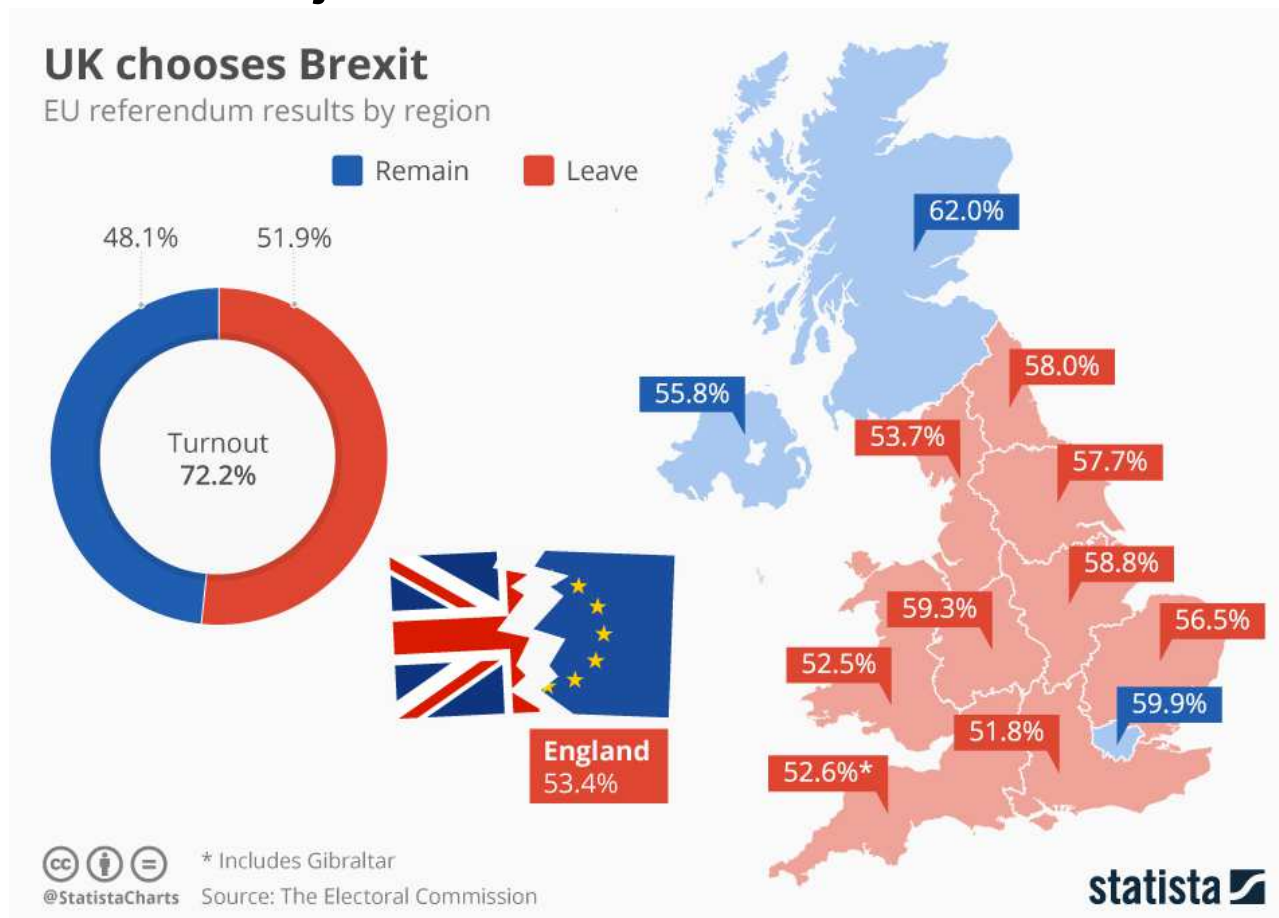
Organisation du travail

1. contexte général
2. impact du scénario de sortie sur les contrôles SPS

Le Brexit

- contexte général -

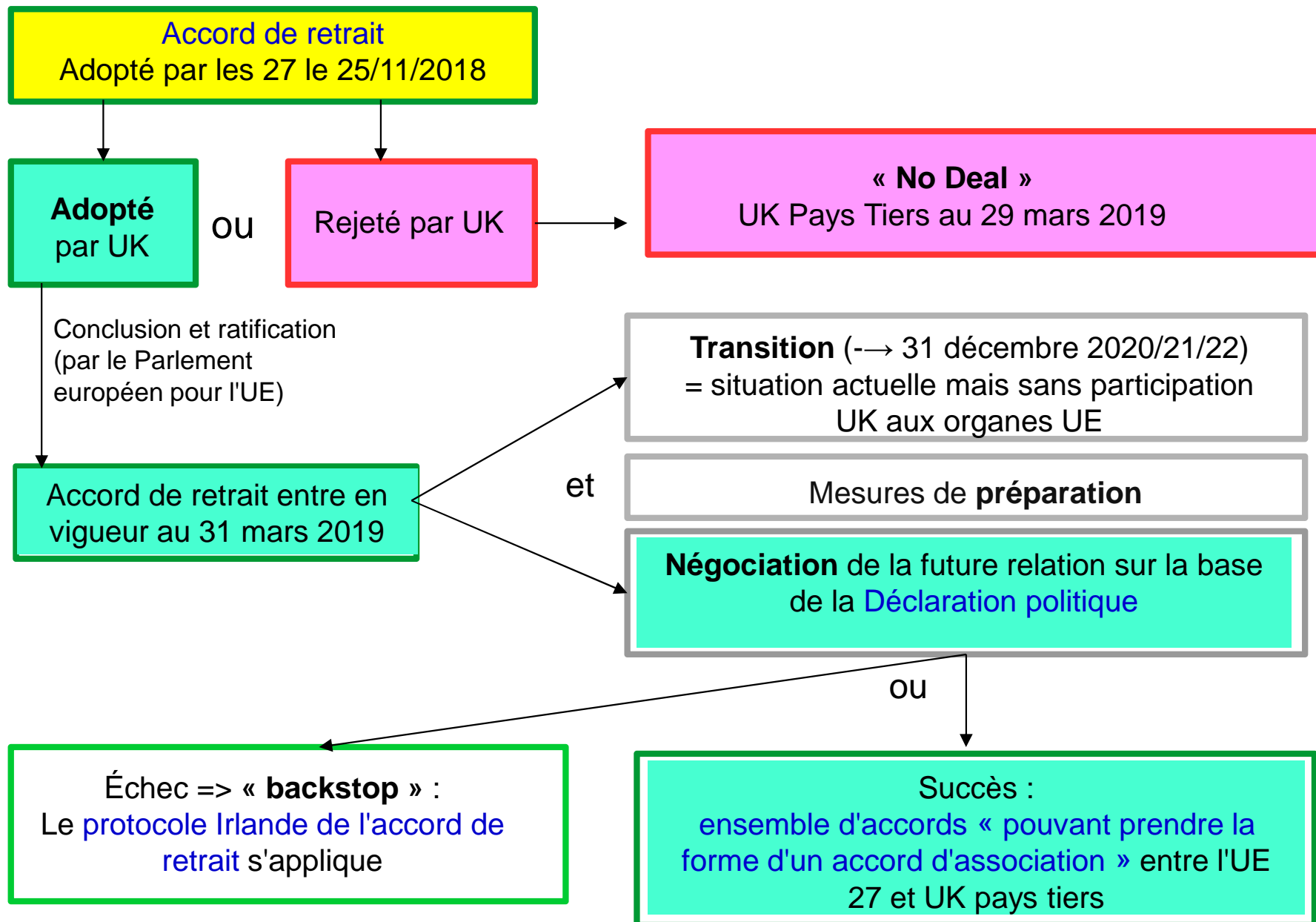
Référendum **23 juin 2016** → 51.9 % en faveur du « Leave »



29 mars 2017 : activation de l'article 50 du TUE

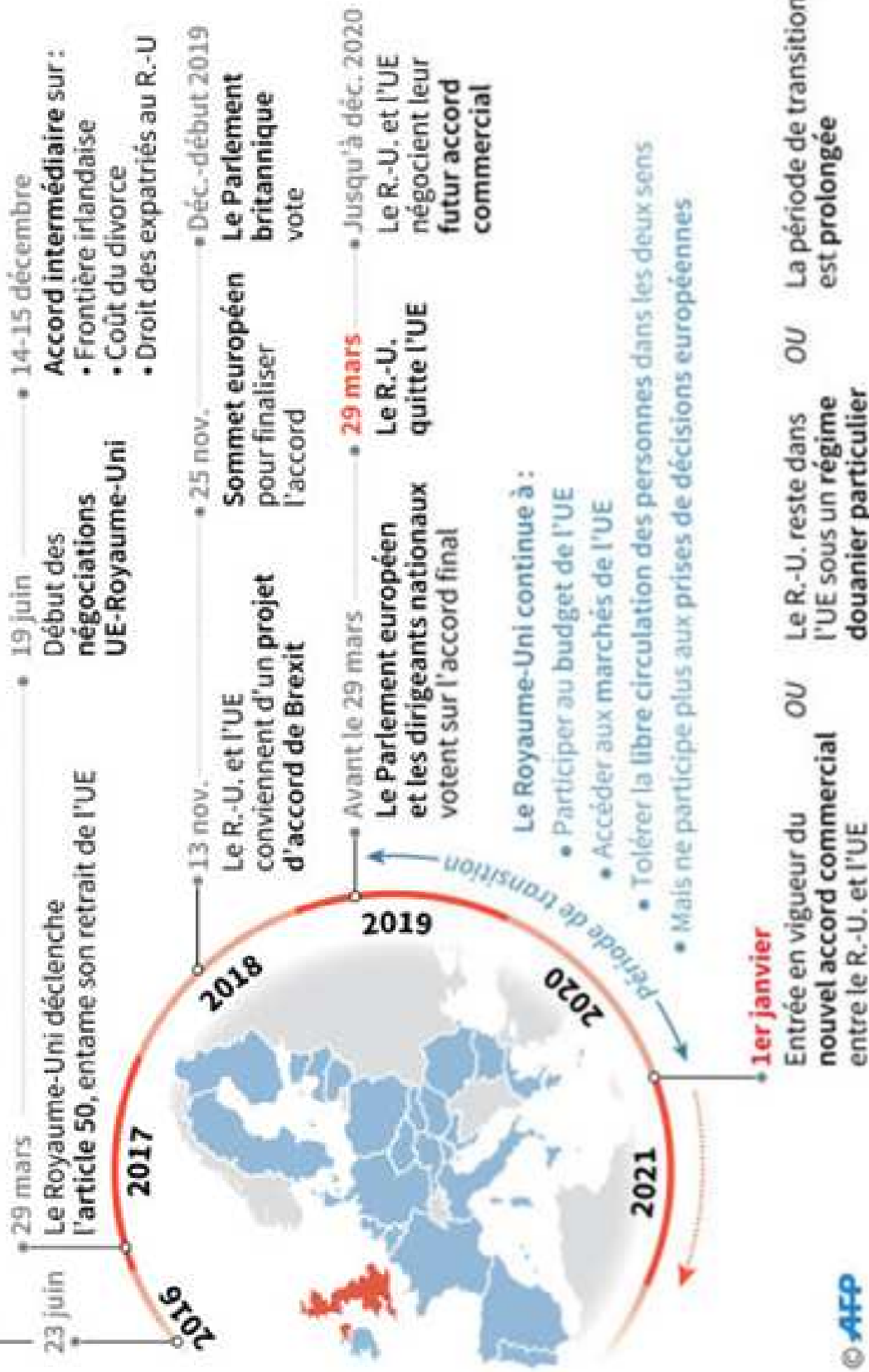
- Sortie de UK au plus tard le 29 mars 2019 (*possibilité de proroger ce délai si unanimité du Conseil européen et de UK*)
- Orientations du Conseil européen pour négocier dans les deux ans un accord de retrait en tenant compte du cadre des futures relations

→ 31 décembre 2020	<i>Période de transition potentielle, reconductible → 2021 ou 2022</i>
29 mars 2019	<i>Sortie UK de l'UE → UK = pays tiers</i>
12-13-14 mars 2019	<i>Derniers votes du Parlement britannique</i>
14 février 2019	<i>Vote du Parlement britannique</i>
29 janvier 2019	<i>Parlement UK → T May poursuit les négociations sur le backstop</i>
15 janvier 2019	<i>Vote du Parlement britannique → rejet de l'accord de retrait</i>
11-12 décembre 2018	<i>T May reporte le vote du Parlement ; échec motion de défiance</i>
25 novembre 2018	<i>Conseil européen → valide l'accord de retrait et la Déclaration</i>
13 novembre 2018	<i>Le Gouvernement UK valide l'accord de retrait et la Déclaration</i>
12 juillet 2018	<i>Livre blanc UK sur la future relation</i>
23 mars 2018	<i>Adoption mandat de négociation cadre de la future relation</i>
20 mars 2019	<i>Publication d'un projet d'accord de retrait</i>
29 janvier 2018	<i>Adoption mandat de négociation période de transition</i>
08 décembre 2017	<i>Rapport conjoint UE-UK – points d'accord à ce stade</i>
29 avril 2017	<i>Orientations générales du Conseil européen sur la négociation</i>
29 mars 2017	<i>Activation de l'article 50 du TUE par Theresa May</i>
23 juin 2016	<i>Référendum au UK → 51,9 % pour la sortie</i>



La route vers le Brexit

— Référendum : les Britanniques votent en faveur du Brexit à 51,9% des suffrages



Le Brexit

- impact du scénario de sortie sur les contrôles SPS -

Deux scénarios au 30/03/2019 : No Deal - ou - Accord

Accord de sortie non ratifié par le Parlement britannique

→ Mise en place de **contrôles** aux frontières pour les importations en provenance de UK (et **certification SPS** pour les **exports** vers UK) le 30/03/2019

Accord de sortie ratifié par le Parlement britannique

→ Maintien de la **libre circulation des produits animaux et végétaux** jusqu'au **31/12/2020**

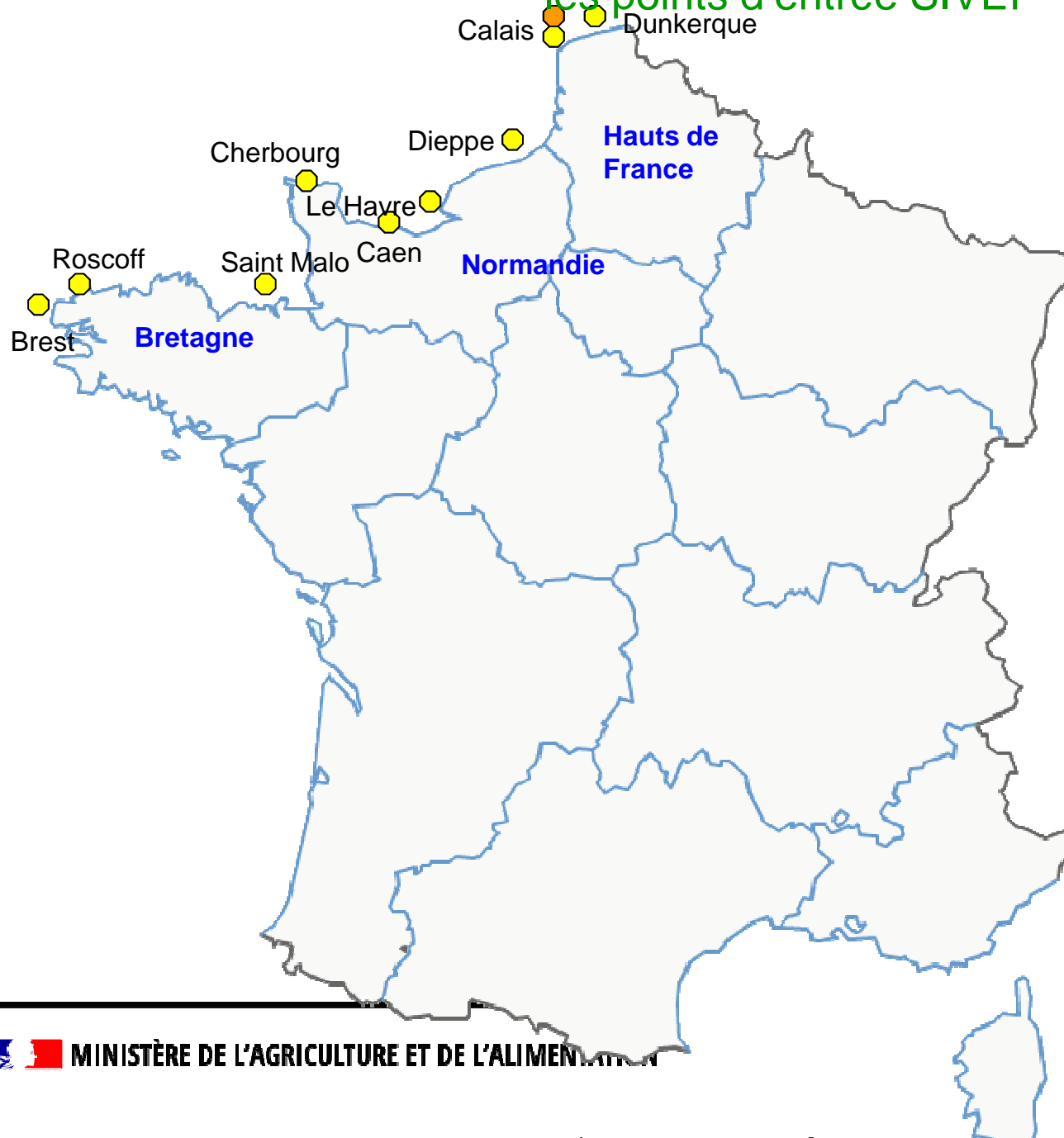
Deux Scénarios au 31/12/2020

→ Maintien de la **libre circulation des produits animaux et végétaux** entre FR et UK

→ Mise en place de **contrôles** aux frontières pour les importations en provenance de UK et **certification SPS** pour les exports vers UK

Les contrôles SPS à mettre en œuvre en cas de No Deal

- les points d'entrée SIVEP -



Les contrôles SPS à mettre en œuvre en cas de No Deal

- principes généraux -

Importation depuis les pays tiers

→ Contrôles SPS en **poste frontalier**

- au **premier point d'entrée** dans l'UE
- dans des **locaux agréés**, adaptés à la nature des flux
- **en amont** du dédouanement

contrôles encadrés par la réglementation européenne

Exportation vers un pays tiers

→ Certification SPS

Certification exigée par le Pays importateur

Les contrôles SPS à mettre en œuvre en cas de No Deal

- les 3 phases du contrôle SPS -

1. Contrôle documentaire

Systematique, effectué sur le certificat émis par le pays tiers

2. Contrôle d'identité

Vérifier que le lot correspond bien aux informations présentes dans le certificat sanitaire (CS)

- **systematique** sur les animaux vivants et produits d'origine animale
- **aléatoire** sur les autres marchandises
- plus ou moins **approfondi** selon le niveau de risque

3. Contrôle physique

- **systematique** sur les animaux vivants (état de santé et bien-être)
- **aléatoire** sur les produits, fréquences variables selon les filières
- contrôle **plus ou moins approfondi** selon le niveau de risque :
 - prise de température de produits réfrigérés
 - réalisation de prélèvements pour analyses (3 % des lots de denrées alimentaires d'origine animale ou suspicion avérée)
 - examen visuel de végétaux pour détecter des organismes nuisibles (échantillonnage selon taille du lot et nature des végétaux).

Plan d'action du MAA

- recrutement au 30/03/2019 -

ETAT DES LIEUX DES RECRUTEMENTS BREXIT

Brest	0		
Roscoff	1	1 titulaire	0 vétérinaire
Saint Malo	1	1 titulaire	0 vétérinaire
Caen Ouistreham	5	1 titulaire + 4 contractuels	1 vétérinaire
Cherbourg	1	1 titulaire	0 vétérinaire
Dieppe	3	1 titulaire + 2 contractuels	0 vétérinaire
Le Havre	2	2 contractuels	0 vétérinaire
Calais Port	9	2 titulaires + 7 contractuels	3 vétérinaires
Calais Eurotunnel	9	1 titulaire + 8 contractuels	2 vétérinaires
Boulogne	5	5 contractuels	
Dunkerque	14	2 titulaires + 12 contractuels	1 vétérinaire
	50		

Plan d'action du MAA

- armement des points d'entrée -

	ETPT BREXIT 2019		Appui Vétérinaire	ETPT au 29/03/2019	
	Total	<i>dont vétérinaire</i>	CGAAER +RAPS +ENSV	Total	<i>dont vétérinaire</i>
Roscoff	1	0	2	3	2
Saint Malo	1	0	2	3	2
Caen Ouistreham	5	1	5	10	6
Cherbourg	1	0	2	3	2
Dieppe	3	0	4	7	4
Le Havre	2	0	2	4	2
Calais Port	9	4	4	13	8
Calais Eurotunnel	9	3	4	13	7
Boulogne	5	0	2	7	2
Dunkerque	14	1	5	19	6
Total	50	9	32	82	41

Plan d'action du MAA

- adaptation du dispositif à la réalité de terrain -

30/03 - 30/06

Phase d'analyse/ réévaluation des besoins

30/06 - 30/09

Phase de réorganisation

30/09 - 31/12

Phase de consolidation

Objectifs de la mission conduite par Alénium et PWC

Commande dans le cadre du Fonds de Modernisation et de Réforme

=> Appui aux DRAAF Hauts-de-France, Normandie et Bretagne dans l'organisation des cycles de travail des postes de contrôle frontaliers créés ou renforcés dans le cadre du Brexit et des contrôles sanitaires et phytosanitaires / import mis en place

Accompagnement des services dans la définition des cycles de travail et proposition de modification des RIALTO

Calendrier et étapes de travail :

- Échéance du 29 mars 2019
- Établissement de proposition de cycles de travail et tableaux de service :
 - => en conformité avec les dispositions réglementaires applicables et/ou en cours de modification,
 - => en adéquation avec les plages horaires d'ouverture des postes de contrôle,
 - => compte tenu des ressources allouées.

Mission d'accompagnement lancée le 26 février 2019

- Appui conjoint de la DGAL et du SRH
- Premiers déplacements des consultants :
 - Normandie : 7 mars 2019,
 - Bretagne : 12 mars 2019,
 - Hauts-de-France : 14 mars 2019.

Organisation du travail

- rappel du contexte -

- des effectifs en cours de stabilisation car à compter du 29 mars 2019, les trois premiers mois sont une période de calibrage des flux,
- -une étude en cours d'Alénium et de PWC pour caler le dispositif
- - des contraintes résultant de contrôles devant être réalisés 7 j sur 7

Organisation du travail

- temps de travail

Pour assurer un fonctionnement régulier des PIF (7 jour sur 7 avec variantes)

3 mesures liées au temps de travail – textes soumis au CTM :

- **1-samedis, dimanches et jours fériés travaillés du fait du cycle de travail normal** : définition de modalités particulières de repos hebdomadaires

- **2- par dérogation aux garanties minimales, une souplesse, en tant que de besoin, sur les sites 7 j sur 7 et 24h sur 24h**

-durée maximale de la journée de travail de 12 heures et 15 minutes (passage consignes) et durée minimale du repos hebdomadaire de 24 heures,

-durée du temps de travail peut être réduite à 1466 heures par application de taux de bonifications au travail de nuit, samedi, dimanche et jours fériés

-modèle inspiré par capitaineries - DDTM

-choix discuté avec les DRAAF concernées

- **3-porter à 44 heures la durée hebdomadaire des cycles** dans l'attente de l'entrée en vigueur de dérogation aux garanties minimales (décret en Conseil Etat) –compensation en temps – JRTT en plus car plus de 1607 heures

Organisation du travail

- dispositifs indemnitaires -

Pour répondre aux sujétions liées aux postes (horaires décalés, samedis, dimanches et jours fériés) - 3 mesures indemnitaires :

- **1- Rémunération :**

- pour les fonctionnaires : modulation en gestion de leurs régimes indemnitaires

- pour les agents contractuels à durée déterminée ou indéterminée : un indice de rémunération plus élevé

•2-Indemnisation de la sujétion liée au travail de nuit

•3-Indemnisation financière des interventions liées aux astreintes pour tous les agents concernés - taux alignés sur les DDI